

Numéro	CRCAC/ 2024-03-05/08
Date d'affichage	23/07/2024
Date de mise en ligne	23/07/2024
Date de transmission au Recteur	

**Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne**

-

**Délibération du 5 mars 2024 portant approbation de l'affectation pluriannuelle d'une
part du budget de la recherche (dont préciput) dédiée à la valorisation scientifique**

La COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADÉMIQUE de l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-5 et L. 712-6-1 ;
Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 portant
diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur (dite « loi LPR ») ;
Vu le décret n° 2014-604 du 6 juin 2014 relatif au budget et au régime financier des établissements publics
d'enseignements supérieur et de recherche ;
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment son article 19 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne ;
Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la
fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu la délibération n° CA/2023-10-26/03 du conseil d'administration du 26 octobre 2023 portant approbation de
l'enveloppe budgétaire allouée à la recherche pour l'année 2024 ;
Vu la délibération n° CRCAC/2023-11-28/02 de la commission de la recherche du 28 novembre 2023 portant
approbation de la répartition de l'enveloppe budgétaire allouée à la recherche pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe d'une affectation annuelle de 100 000 euros du budget de la recherche,
notamment du préciput, à des fins de valorisation scientifique. Elle affirme son souhait de
maintenir cette affectation dans une trajectoire pluriannuelle.

Délibération CRCAC/2024-03-05/08	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	27
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	23
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	4

Paris, le 4 avril 2024

La Présidente de l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé au 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.